

# **Conditions générales de partenariat entre Arma Care et les Professionnels de Santé**

## **Préambule**

Arma Care est une plateforme numérique développée par la société ActuarIAL Consulting, spécialisée dans la gestion du tiers payant numérique, la mise en relation entre assureurs, assurés et professionnels de santé (médecins, pharmaciens, opticiens, dentistes etc.).

L'objectif de Arma Care est de faciliter l'accès aux soins des assurés en simplifiant les procédures administratives et financières liées aux tiers-payant, tout en assurant aux Professionnels de Santé un paiement rapide et sécurisé.

L'inscription des Professionnels de Santé dans la plateforme Arma Care est gratuite et volontaire. L'adhésion au réseau implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Partenariat (CGP).

## **Article 1 – Objet**

Les Présentes conditions générales de partenariat (CGP) définissent les modalités de collaboration entre Arma Care et le Professionnel de Santé partenaire (ci-après désigné « PS » ou le Partenaire) dans le cadre de l'utilisation de la plateforme numérique Arma Care.

Elles encadrent les conditions d'accès, d'utilisation, de facturation, de règlement, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties.

## **Article 2 – Modalités d'adhésion**

L'inscription du Professionnel de Santé est gratuite et se fait en ligne sur la plateforme <https://arma-care.sn/>.

Le Professionnel de santé renseigne les informations requises et joint les pièces justificatives nécessaires.

L'inscription est soumise à la validation de Arma Care, après vérification des informations fournies.

L'acceptation des présentes CGP est matérialisée par une cage à cocher située en bas de page.

## **Article 3 – Obligations du Professionnel de Santé**

Le Partenaire s'engage à :

- S'abstenir de toute discrimination tarifaire entre les autres patients et assurés des clients assureurs de Arma Care. En aucun cas, un patient pris en charge via Arma Care ne peut se voir appliquer un tarif supérieur à celui pratiqué habituellement par les autres patients.
- Pratiquer des tarifs cohérents et conformes à sa grille tarifaire habituelle, telle que légalement déclarée ou pratiquée par l'établissement.
- Contrôler systématiquement l'identité du patient (carte virtuelle générée par Arma Care) avant toute consultation.
- Etablir toutes les factures via la plateforme Arma Care
- Garantir la véracité et l'exactitude des informations transmises (identité du patient, nature des soins, actes réalisés, tarifs etc.)
- Respecter les règles déontologiques et éthiques de sa profession
- Collaborer avec Arma Care en cas de contrôle, d'audit ou de vérification
- Protéger la confidentialité des informations relatives aux assurés, assureurs ou organismes partenaires.

En cas de fraude, falsification de données, facturation abusive, Arma Care se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès du Professionnel de Santé à la plateforme, de résilier le partenariat ou, selon la gravité, d'entamer des poursuites judiciaires.

#### **Article 4 – Obligations de Arma Care**

Arma Care s'engage :

- Mettre à disposition une plateforme sécurisé, fiable et accessible 24H/24 et 7j/7
- Faciliter la gestion des échanges entre professionnel de santé, les assureurs et les assurés
- Procéder au règlement direct du professionnel de santé dès la consultation du patient
- Assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles
- Apporter un support technique et une assistance en cas de besoin

#### **Article 5 – Modalités de paiement et d'avance de frais**

##### **1. Avance de frais**

Arma Care procède au paiement des frais médicaux dus aux professionnels de santé, pour le compte des assureurs, mutuelles ou IPM partenaires.

##### **2. Règlement**

Le Professionnel de Santé est directement réglé par Arma Care immédiatement après la consultation du patient assuré, et après la saisie de l'acte sur la plateforme.

Certains actes médicaux (comme les interventions chirurgicales par exemple) doivent faire l'objet d'un devis préalable établi par le Professionnel de Santé et soumis à l'approbation de l'assureur via la Plateforme.

### **3. Commission de services**

Une commission fixe de 300 Francs CFA est appliquée par transaction réglée, couvrant les frais de gestion et d'intermédiation.

### **Article 6 – Responsabilité**

Arma Care agit en tant qu'intermédiaire technique et financier mais n'intervient pas dans la pratique médicale.

Le Professionnel de Santé reste pleinement responsable de la qualité et de la conformité des soins dispensés.

Arma Care ne saurait être tenu d'une erreur médicale, d'un retard de transmission de données ou tout préjudice découlant d'un usage abusif de la plateforme.

### **Article 7 – Propriété intellectuelle**

Arma Care reste propriétaire exclusif de la plateforme, de ses bases de données, codes sources, visuels et interfaces.

Le Professionnel de Santé bénéficie d'un droit d'usage personnel, limité et non transférable.

Il lui est interdit de copier, modifier, reproduire tout ou partie du système Arma Care.

### **Article 8 – Confidentialité**

Les deux parties s'engagent à garder strictement confidentielles les informations échangées dans le cadre du partenariat (informations médicales, techniques, financières etc.).

### **Article 9 – Durée et résiliation**

Le présent partenariat est conclu pour une durée indéterminée à compter de l'inscription du Professionnel de santé.

Il peut être résilier à tout moment par l'une des parties avec un préavis de 15 jours.

En cas de fraude, fausse déclaration, de non-respect des tarifs ou de violation grave, Arma Care pourra résilier le partenariat de plein droit sans préavis et d'entamer des poursuites judiciaires selon la gravité de l'acte.

## **Article 10 – Modification des CGP**

Arma Care se réserve le droit de modifier les présentes CGP afin de s'adapter aux évolutions législatives ou techniques.

Toute modification fera l'objet d'une notification sur la plateforme, et son acceptation sera requise lors de la prochaine connexion du Professionnel de Santé.

## **Article 11 – Force Majeure**

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement dû à un évènement de force majeure, au sens de la législation sénégalaise. **Article 12- Droit applicable et juridiction compétente** Les présentes CGP sont régies par le droit sénégalais.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux de Dakar, après tentative de résolution à l'amiable.

## **Article 13- Acceptation**

En validant son inscription sur la plateforme Arma Care, le Professionnel de Santé reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Géniales de Partenariat.